

Transformation : Les succès de Garanto

Plan social : nouvelles classifications salariales

Spécialistes en douane et sécurité des frontières

Revendication CS 18 comme base

Obtenu : CS 17 comme base

Commentaire : La revendication initiale du plan social était la CS 18, étayée par une étude commandée par Garanto à une société de recherche renommée dans le domaine des salaires. Grâce à ses arguments pertinents, Garanto a persuadé l'OFPER de classer le nouveau profil professionnel dans la CS 17. **Même si nous n'avons pas obtenu la classe salariale 18 revendiquée, Garanto a obtenu gain de cause, car le nouveau profil professionnel aurait tout aussi bien pu être classé en CS 16.**

Spécialistes de douane

Revendication « Big Bang » SD 1.1.2030,

Obtenu : « Big Bang » SD seulement pour 1.1.2028

Commentaire : Initialement, l'OFDF avait fixé le big bang plus tôt. **Garanto a réussi à obtenir une période de transition généreuse.** Nous regrettons cependant que les SD perdent une classe de salaire. Reste que la perte salariale interviendra au plus tôt à partir de 2030. Les spécialistes de douane concernés auront suffisamment de temps pour se développer et se former.

Aspirant(e)s

Revendication CS 17 pour le 1.8.2023

Obtenu : CS 17 pour le 1.1.2024

Commentaire : Initialement, l'OFDF avait fixé le big bang plus tard. **Garanto a réussi à obtenir une période transitoire plus courte.**

Gardes-frontière

Revendication CS 17 pour le 1.8.2023

Obtenu : CS 17 pour le 1.1.2024

Commentaire : Initialement, l'OFDF avait fixé le big bang plus tard. **Garanto a réussi à obtenir une période transitoire plus courte.**

Réviser(e)s

Revendication Possibilité de suivre une formation de deux ans de spécialiste P/M/T pour tous les réviseurs de moins de 55 ans.

Obtenu : L'OFDF est d'accord

Revendication Les réviseurs issus du Cgfr qui ont changé en 2009 ou plus tard doivent être transférés en tant que spécialistes P, M ou T (seule condition : avoir réussi la formation SIT)

Obtenu : L'OFDF est en partie d'accord

Commentaire : L'OFDF tient à ce que le plus grand nombre possible de collaborateurs/collaboratrices puissent être transférés dans le nouveau profil professionnel. Les différents parcours professionnels doivent être pris en compte et les situations personnelles doivent être évaluées individuellement. Pour ce motif, l'OFDF renonce à fixer des chiffres annuels fixes. Diverses solutions sont prévues pour les réviseurs/révisseuses de douane, qui tiennent compte des différentes formations préalables. Les réviseurs/révisseuses de douane avec formation de garde-frontière doivent être transférés dans le nouveau profil professionnel de spécialiste en douane et sécurité des frontières avec spécialisation Personnes (P), conformément au concept de formation Allegra. Il existe trois possibilités pour les réviseurs/révisseuses de douane sans formation de garde-frontière. Les informations déterminantes pour les collaborateurs/collaboratrices mentionnés sont publiées sur l'[Intranet OFDF](#).

Revendication Instance indépendante de plaintes

Obtenu : L'OFDF met en place une instance de contact au sein des RH à Berne

Assistant(e)s de douane

Revendication Présentation de perspectives et de possibilités de formation continue

Obtenu : L'OFDF a accepté cette revendication

Remarque : Date de mise en œuvre pas encore définie

Allegra

Revendication Concilier formation et famille

Obtenu : L'OFDF est d'accord

Commentaire : L'OFDF dit que cela est en grande partie garanti par le fait que la formation se déroule en premier lieu sur place et rarement au centre de formation de Liestal.